Image not found or type unknown

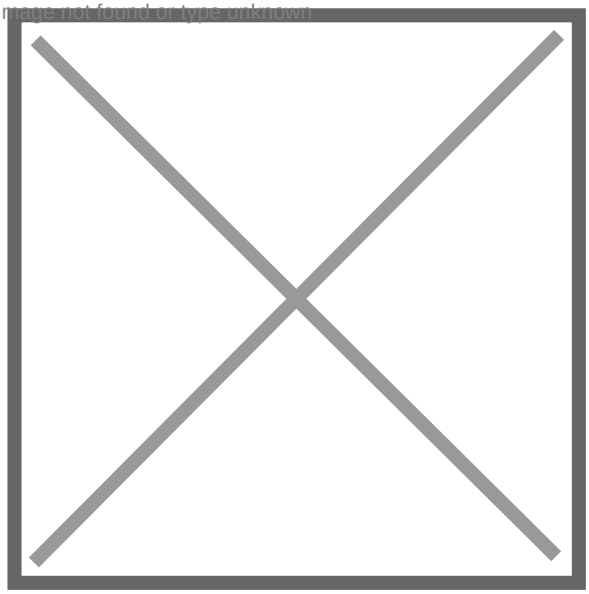

En attente de réponse après un recours d'un oqtf

Par **pietrus**, le **11/05/2015** à **19:51**

bonjour j'ai fais un recours administratif suite à un refus de titre de séjour en tant que demandeur d'asile.
mais ce qui m’inquiète c 'est que le recours à été dépose au tribunal administratif qui a confirmé que mon dossier étai recevable depuis le 19 octobre 2014 je n'es reçu aucune réponse pour savoir si m'a demande avait été refusé ou accepté . j'ai cru savoir que le délai de réponse étai de 3 mois j'ai appris aussi par d'autre source que le délai pouvait atteindre an alors j'aimerai être mieux situé sur le délai de réponse et si j'ai pas reçu de réponse que doit-je fais ?

Par **citoyenalpha**, le **16/05/2015** à **18:58**

Bonjour

pas de délai imposé. Cela dépend du nombre d'affaire à traiter par les tribunaux administratifs.

Restant à votre disposition.

Par **pietrus**, le **18/05/2015** à **01:21**

merci pour votre réponse .
Mais j'aimerai savoir au cas ou je reçois pas de réponse d'ici un an est ce que je peux avoir une autre option
en plus je suis une formation professionnel donc je dois passé le bac l'année prochaine je le fais en cour du soir . est ce que c'est possible de m'inscrire dans une grande école pour faire le BTS dans ma situation irrégulière ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés